

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ST REMY L HONORE

Numéro SIRET : 21780576100012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MAUREPAS

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE ST REMY L HONORE

ANNEE 2014

Code INSEE	ST REMY L HONORE COMMUNE DE ST REMY L HONORE	BS 2014
------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	36,16%	0,00%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,00	0,00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	116,58%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	44,51%	0,00%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L.2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT) Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique) Il s'agit des moyennes de la dernière année connue

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	221 585,36	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 221 585,36
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	221 585,36	221 585,36

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	145 262,38	220 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	238 331,09	22 956,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 140 637,47
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	383 593,47	383 593,47
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	605 178,83	605 178,83

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	332 437,44	0,00	101 562,36		433 999,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	465 150,00	0,00	92 818,00		557 968,00
014	Atténuations de produits	397 549,00	0,00	0,00		397 549,00
65	Autres charges de gestion courante	185 750,00	0,00	27 205,00		212 955,00
Total des dépenses de gestion courante		1 380 886,44	0,00	221 585,36		1 602 471,80
66	Charges financières	17 139,00	0,00	0,00		17 139,00
67	Charges exceptionnelles	2 230,00	0,00	0,00		2 230,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 400 255,44	0,00	221 585,36		1 621 840,80
023	Virement à la section d'investissement (5)	50 000,00		0,00		50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	171,93		0,00		171,93
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		50 171,93		0,00		50 171,93
TOTAL		1 450 427,37	0,00	221 585,36		1 672 012,73

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 672 012,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 450,00	0,00	0,00		146 450,00
73	Impôts et taxes	1 056 721,44	0,00	0,00		1 056 721,44
74	Dotations, subventions et participations	178 984,00	0,00	0,00		178 984,00
75	Autres produits de gestion courante	63 500,00	0,00	0,00		63 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 445 655,44	0,00	0,00		1 445 655,44
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	771,93	0,00	0,00		771,93
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)	4 000,00		0,00		4 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 450 427,37	0,00	0,00		1 450 427,37
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 450 427,37	0,00	0,00		1 450 427,37

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

221 585,36

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 672 012,73

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		7 337,00	42 262,38		49 599,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	226 786,93	230 994,09	103 000,00		560 781,02
	Total des dépenses d'équipement	226 786,93	238 331,09	145 262,38		610 380,40
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 041,00	0,00	0,00		56 041,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	56 041,00	0,00	0,00		56 041,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	282 827,93	238 331,09	145 262,38		666 421,40
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	12 521,58		0,00		12 521,58
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 521,58		0,00		12 521,58
	TOTAL	295 349,51	238 331,09	145 262,38		678 942,98

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

678 942,98

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 000,00	7 956,00	0,00		57 956,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	50 000,00	7 956,00	0,00		57 956,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	46 656,00	0,00	0,00		46 656,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	220 000,00		220 000,00
138	Autres		15 000,00	0,00		15 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions	136 000,00		0,00		136 000,00
	Total des recettes financières	182 656,00	15 000,00	220 000,00		417 656,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	232 656,00	22 956,00	220 000,00		475 612,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	50 000,00		0,00		50 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	171,93		0,00		171,93
041	Opérations patrimoniales (4)	12 521,58		0,00		12 521,58
	Total des recettes d'ordre d'investissement	62 693,51		0,00		62 693,51
	TOTAL	295 349,51	22 956,00	220 000,00		538 305,51

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

140 637,47

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

678 942,98

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

ST REMY L HONORE - - COMMUNE DE ST REMY L HONORE	BS	2014
---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	101 562,36		101 562,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 818,00		92 818,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 205,00		27 205,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	221 585,36	0,00	221 585,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

221 585,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	333 994,09		333 994,09
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	49 599,38	0,00	49 599,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	383 593,47	0,00	383 593,47

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

383 593,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 221 585,36

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 221 585,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	22 956,00	0,00	22 956,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	22 956,00	0,00	22 956,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 140 637,47

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 220 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 383 593,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	332 437,44	101 562,36	
60611	Eau et assainissement		0,00	
60612	Énergie - Électricité	1 405,00	0,00	
60621	Combustibles		0,00	
60622	Carburants	450,00	0,00	
60623	Alimentation	6 000,00	1 000,00	
60628	Autres fournitures non stockées	8 000,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	1 500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	10 000,00	
60633	Fournitures de voirie	22 500,00	9 369,36	
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	6 000,00	0,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	220,00	1 500,00	
6067	Fournitures scolaires	7 500,00	1 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	2 356,00	
611	Contrats de prestations de services	23 262,44	2 000,00	
6132	Locations immobilières	1 800,00	0,00	
6135	Locations mobilières	6 500,00	0,00	
61522	Bâtiments	40 000,00	0,00	
61523	Voies et réseaux	55 000,00	55 000,00	
61551	Matériel roulant	6 000,00	5 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 000,00	
6156	Maintenance	16 000,00	0,00	
616	Primes d'assurances	16 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	
6226	Honoraires	8 000,00	3 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	
6228	Divers	6 000,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 000,00	
6237	Publications	6 000,00	0,00	
6238	Divers	1 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	2 700,00	5 687,00	
6257	Réceptions	4 000,00	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	500,00	550,00	
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	600,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	4 000,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	37 200,00	0,00	
63512	Taxes foncières	1 800,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	100,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	465 150,00	92 818,00	
6331	Versement de transport	3 900,00	1 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	350,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 000,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	900,00	100,00	
6411	Personnel titulaire	286 000,00	35 000,00	
6413	Personnel non titulaire	23 000,00	30 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	49 000,00	8 718,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	74 000,00	17 500,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 000,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	
014	Atténuations de produits	397 549,00	0,00	
73923	Reversements sur FNGIR	260 465,00	0,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
73925	Fonds de péréquation ressources intercommunales et comi	137 084,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	185 750,00	27 205,00	
6531	Indemnités	47 000,00	15 000,00	
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	0,00	
6535	Formation	1 000,00	2 205,00	
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	
6542	Créances éteintes	500,00	0,00	
6553	Service d'incendie	43 000,00	10 000,00	
6554	Contributions aux organismes de regroupement	69 000,00	0,00	
657361	Caisse des Ecoles	2 000,00	0,00	
657362	CCAS	6 000,00	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	14 750,00	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 380 886,44	221 585,36	
66	Charges financières (b)	17 139,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 139,00	0,00	
666	Pertes de change	4 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	2 230,00	0,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	230,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 400 255,44	221 585,36	
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	171,93	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:	171,93	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		50 171,93	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 171,93	0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 450 427,37	221 585,36	

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

221 585,36

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 450,00	0,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	300,00	0,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	138 000,00	0,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	6 000,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	150,00	0,00	
73	Impôts et taxes	1 056 721,44	0,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	774 928,00	0,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		0,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau		0,00	
7321	Attribution de compensation	211 048,44	0,00	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	20 745,00	0,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	50 000,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations	178 984,00	0,00	
7411	Dotation forfaitaire	115 000,00	0,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	9 000,00	0,00	
746	Dotation générale de décentralisation		0,00	
74718	Autres		0,00	
7473	Départements	2 000,00	0,00	
7478	Autres organismes	40 000,00	0,00	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	1 334,00	0,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	3 978,00	0,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	7 672,00	0,00	
7488	Autres attributions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	63 500,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	18 000,00	0,00	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	43 000,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	2 500,00	0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 445 655,44	0,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	771,93	0,00	
7711	Dédits et pénalités perçus	100,00	0,00	
7713	Libéralités reçues	671,93	0,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)	4 000,00	0,00	
7865	Reprises sur prov. pour risques et charges financiers	4 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 450 427,37	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 450 427,37	0,00	

+

RESTES A REALISER 2013 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

221 585,36

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

221 585,36

ST REMY L HONORE - - COMMUNE DE ST REMY L HONORE	BS	2014
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
20422	Privé - Bâtiments et installations		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		42 262,38	
2151	Réseaux de voirie		0,00	
21538	Autres réseaux		0,00	
21735	Installat° générales, agencements, aménagements des constructions		42 262,38	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 014 (5)	192 000,00	40 000,00	
	Opération d'équipement n° 015 (5)	1 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 119 (5)	13 786,93	30 000,00	
	Opération d'équipement n° 123 (5)	20 000,00	30 000,00	
	Opération d'équipement n° 127 (5)		3 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	226 786,93	145 262,38	
16	Emprunts et dettes assimilées	56 041,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	43 263,00	0,00	
1643	Emprunts en devises	12 778,00	0,00	
	Total des dépenses financières	56 041,00	0,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	282 827,93	145 262,38	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	12 521,58	0,00	
2313	Constructions	12 521,58	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	12 521,58	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	295 349,51	145 262,38	

+

RESTES A REALISER 2013 (11)

238 331,09

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

383 593,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(10) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	50 000,00	0,00	
1323	Départements	50 000,00	0,00	
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		50 000,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 656,00	220 000,00	
10222	F.C.T.V.A.	36 656,00	0,00	
10223	T.L.E.	10 000,00	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		220 000,00	
138	Autres subventions d'investissement non transférables		0,00	
1381	Etat et établissements nationaux		0,00	
1388	Autres		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
2151	Réseaux de voirie		0,00	
024	Produits de cessions	136 000,00	0,00	
Total des recettes financières		182 656,00	220 000,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		232 656,00	220 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	171,93	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	171,93	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		50 171,93	0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	12 521,58	0,00	
2031	Frais d'études	12 521,58	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		62 693,51	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		295 349,51	220 000,00	

+

RESTES A REALISER 2013 (10)	22 956,00
------------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	140 637,47
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	383 593,47
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 014
LIBELLE : TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2014	Restes à réaliser 2013 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		308 704,90	^a 170 835,60	40 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	4 066,40	5 933,60	0,00		
2031	Frais d'études	4 066,40	5 933,60	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	304 638,50	164 902,00	40 000,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	8 360,74	100 000,00	0,00		
21316	Équipements du cimetière	49 314,43	14 920,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	30 626,95	39 982,00	0,00		
2135	Installat° générales, agencements, aména	71 395,02	10 000,00	30 000,00		
2138	Autres constructions	44 208,34	0,00	0,00		
21735	Installat° générales, agencements, aména	67 139,57	0,00	10 000,00		
2181	Installations générales, agencements et a	15 287,34	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu	8 691,11	0,00	0,00		
2184	Mobilier	9 615,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2013 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 7 956,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	7 956,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rura	7 956,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-202 879,60
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 015
LIBELLE : CENTRE DE LOISIRS
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2014	Restes à réaliser 2013 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		2 954,76	a 353,23	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	2 954,76	353,23	0,00		
2184	Mobilier	2 954,76	353,23	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2013 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-353,23
---	----------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées ;

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 119

LIBELLE : TRAVAUX VOIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2014	Restes à réaliser 2013 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 023 346,08	^a 53 021,82	30 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	1 023 346,08	53 021,82	30 000,00		
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	30 287,26	0,00	0,00		
2151	Réseaux de voirie	920 611,34	28 021,82	30 000,00		
21571	Matériel roulant - Voirie	48 679,19	0,00	0,00		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	0,00	0,00		
21735	Installat° générales, agencements, aménagements	8 768,29	0,00	0,00		
21782	Matériel de transport	0,00	25 000,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2013 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1313	Départements		0,00
1322	Régions		0,00
1323	Départements		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-83 021,82
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées ;

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 123

LIBELLE : TRAVAUX ECOLE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2014	Restes à réaliser 2013 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		107 848,49	a 6 783,44	30 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	107 848,49	6 783,44	30 000,00		
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	91 211,71	6 783,44	0,00		
21735	Installat° générales, agencements, aménagements	11 927,05	0,00	30 000,00		
2181	Installations générales, agencements et aménagements	3 821,22	0,00	0,00		
2184	Mobilier	888,51	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2013 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-36 783,44

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 127
LIBELLE : MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2014	Restes à réaliser 2013 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		15 325,18	^a 0,00	3 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	3 000,00		
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	3 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	15 325,18	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 325,18	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2013 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-3 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées

ST REMY L HONORE - - COMMUNE DE ST REMY L HONORE	BS	2014
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
21 A44804.01	CREDIT LOCAL DE FRANCE -	21/03/2001		01/08/2001	800 347,05	F		4,53	4,53		T	P	N	A-1
2104496301	CREDIT LOCAL DE FRANCE -	16/07/2001		01/10/2002	152 449,02	F		2,85	2,85		T	P	N	A-1
69999175164	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS -	16/05/2003		06/10/2005	304 898,03	F		3,25	3,25		T	P	N	A-1
MON26284EUR/02	TIERS INCONNU	26/09/2008		01/02/2009	213 000,00	F		5,05	5,05		A	C	N	A-1
Total général					800 347,05									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		373 018,48					56 039,27	13 138,75	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		373 018,48					56 039,27	13 138,75	0,00	0,00	
21 A44804 01	N	0,00		33 055,34	1,42	F	4,53		12 777,21	1 282,39	0,00	0,00	
2104496301	N	0,00		160 929,43	7,58	V	2,85		15 901,48	4 948,82	0,00	0,00	
69999175164	N	0,00		108 689,13	5,56	F	3,25		14 642,70	3 355,14	0,00	0,00	
MON262848EUR/02	N	0,00		70 344,58	3,17	F	5,05		12 717,88	3 652,40	0,00	0,00	
Total général		0,00		373 018,48					56 039,27	13 138,75	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal moment emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 5). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents	Nombre de produits					
	% de l'encours	4				
	Montant en euros	100,00%				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros	373 018,48				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retraçait le stock de dette au 01/01/2014 après opérations de couverture éventuelles

ST REMY L HONORE - - COMMUNE DE ST REMY L HONORE	BS	2014
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	238 331,09	D001 style="text-align: right;">0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
138	Subventions d'investissement	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)(5)	Solde d'exécution R001 (3)(5)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	22 956,00	140 637,47	220 000,00	360 637,47

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 360 637,47
Solde	V = IV - II (4) + 360 637,47

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

(6) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Mme Toine BOURRAT,
 A, le
 Le Mme Toine BOURRAT,

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Pour :	0
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
 A le

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Mme Toine BOURRAT, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A le